

LES CONDITIONS D'ADMISSIONS


Prise de rendez-vous directe au secrétariat. Les parents ou les partenaires souhaitant adresser des patients appellent directement le secrétariat.


La couverture sociale doit être à jour.

L'ÉQUIPE

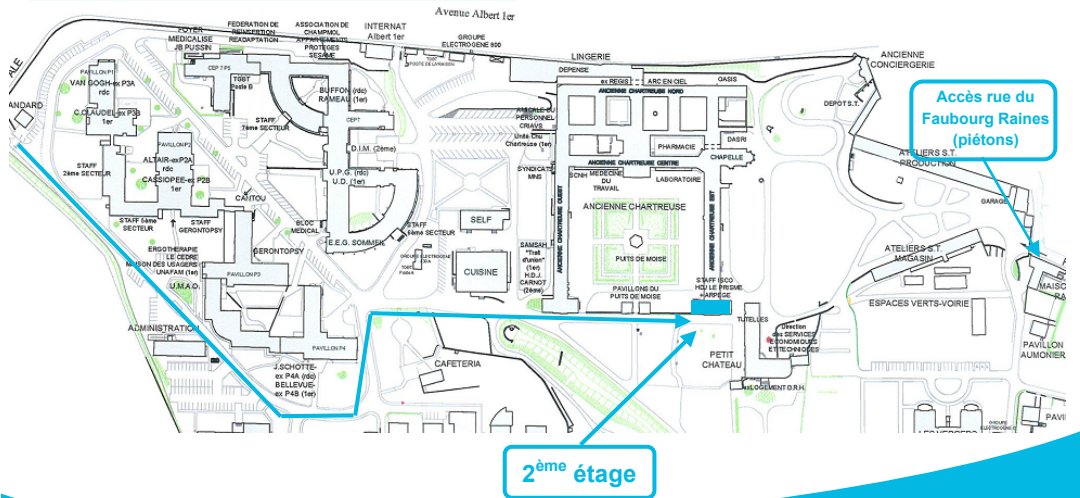
- Un praticien hospitalier,
- Une sage-femme,
- Une assistante spécialiste,
- Une enseignante en activité physique adaptée,
- Un musicothérapeute,
- Une infirmière,
- Une éducatrice spécialisée,
- Un cadre de santé.
- Une assistante médico-administrative,

LE PLAN D'ACCES

 **En autobus** : prendre les lignes 3 ou 13 – arrêt « CH La Chartreuse - Boulevard Kir »

 **Par le tram** : prendre la ligne T1 Dijon Gare > Quetigny Centre (Arrêt Dijon Gare) ou ligne T2 Valmy > Chenôve Centre (Arrêt Dijon Gare). En empruntant le passage Henri Vincenot, côté avenue Albert 1er, il vous faudra une quinzaine de minutes pour arriver au CH La Chartreuse en passant par l'entrée située rue du Faubourg Raines.

CH : Entrée principale - 1 bd Chanoine Kir



Unité Père-Mère-Bébé

Unité de psychopathologie périnatale

1 boulevard Chanoine Kir - 21033 DIJON CEDEX



L'unité Père-Mère-Bébé est une unité relais entre les différentes structures de périnatalité et celles de santé mentale. Elle est proposée aux futurs parents, aux parents en difficultés psychiques et relationnelles et à leur bébé de moins de 18 mois. Le but de cet accueil est de prendre en charge les difficultés en lien avec la parentalité et de prévenir l'apparition de troubles psychopathologiques chez le nourrisson.

L'unité Père-Mère-Bébé est une structure de soins intersectorielle, qui dépend du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre Hospitalier La Chartreuse.

Le pôle met tout en œuvre pour offrir une organisation des soins la plus adaptée aux besoins et à la répartition géographique de la population. Il est composé de dix structures de soins, réparties sur le sud de la Côte d'Or.

Contacts :
 Secrétariat : 03 80 42 48 31
 Cadre de santé : 03 80 42 49 36

Horaires d'ouverture :
Secrétariat (prise de rendez-vous) :
 du lundi au vendredi, de 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00
Accueil sans rendez-vous :
 le lundi de 13h30 à 16h00
Fermeture partielle durant les vacances scolaires



LES MISSIONS

La psychiatrie périnatale s'intéresse aux pathologies des interactions et aux troubles de la parentalité, susceptibles d'altérer la construction psychique du bébé. Elle se situe de ce fait à la limite de la psychiatrie de l'adulte et de celle de l'enfant, mais également de l'obstétrique et de la pédiatrie. Elle vise à prendre en charge les bébés et leurs parents et à offrir des soins tant à l'un qu'à l'autre, ce que ne peuvent offrir ni les CMP (Centre Médico-Psychologique) adultes ni les CMP enfants.

Prise en charge précoce des pathologies de la période pré et post natale immédiate.

Consultation, psychothérapies, prise en charge en ambulatoire.

Activités d'enseignement et de recherche.

LES OBJECTIFS DES SOINS

Prendre soin de la mère et soutenir la relation parent – enfant afin de prévenir une éventuelle pathologie de l'enfant.

Prendre en charge les parents confrontés à :

- Une dépression, une anxiété,
- Une mise en place difficile des interactions avec le bébé,
- Un accouchement traumatique,
- La gestion des traitements psychotropes...

Recevoir des parents avec leur bébé souffrant de :

- Troubles du sommeil,
- Troubles de l'oralité, anorexie,
- Dépression du nourrisson,
- Trouble de l'accordage,
- Pleurs incessants....

LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Consultations médicales pédopsychiatriques centrées sur les interactions précoces parents-enfants (8h15 à 17h)
- Consultations individuelles pour les mères ou les pères avec ou sans leurs enfants,
- Coordination avec les services obstétrico-pédiatriques du CHU : participation au staff médico-psycho-social et liaisons dans les services par un pédopsychiatre ou une sage-femme,
- Entretiens individuels par une sage-femme,
- Prise en charge de groupe : « Activité physique et grossesse » (le lundi : 10h30 à 12h),
- Séances de musicothérapie (travail autour de la relation parents-enfants, le lundi : 9h-17h)
- Séances d'activités physiques adaptées et de relaxation (le lundi après-midi),
- Accueil de jour père-mère-bébé sans rendez-vous (le lundi : 13h30 à 16h),
- Activités thérapeutiques père-mère-bébé (le lundi : 9h à 17h)
- Visites à domicile et/ou à la maternité par une sage-femme.

LES PARTENARIATS

Cette unité constitue un relais entre les différentes structures de périnatalité et celles de santé mentale. Cela nécessite un travail en réseau et en partenariat avec l'ensemble des professionnels de la périnatalité :

- Réseau périnatal de Bourgogne,
- Maternités du département (CHU de Dijon et Hôpital de Beaune),
- Services de pédiatrie (CHU de Dijon et Hôpital de Beaune),
- Médecins généralistes,
- Pédiatres libéraux,
- Gynécologues libéraux,
- Sages-femmes libérales,
- L'Amarine : Maison Verte,
- Centres d'Action Médico-Sociale Précoce,
- Parquet, juges des enfants,
- Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie,
- Foyer maternel de la Croix Rouge,
- PMI, services de la petite enfance départementaux, lieux d'accueil municipaux,
- Circonscription sociale et services de l'ASE,
- Réseaux psychologues des maternités,
- Service de pharmacovigilance,
- Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.